

Certificat

Canalisations de distribution ou d'évacuation des eaux Evacuation

Système Pehd GEBERIT

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification QB 08 - Canalisations de distribution ou d'évacuation des eaux en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision, le CSTB accorde à :

La société **GEBERIT SARL**
ZA du Bois Gasseau - CS 40252 - SAMOREAU - FR - 77215 AVON CEDEX
Usine **IT - 45010 VILLADOSE**

le droit d'usage de la marque QB 08 Canalisations de distribution ou d'évacuation des eaux pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les exigences générales de la marque QB et le référentiel mentionné ci-dessus.



-44-01

Décision de reconduction n° 4266-44-01 du 31 juillet 2019. Cette décision se substitue à la décision de reconduction n° 3537-44-01 du 26 novembre 2018

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide. Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES



COMPATIBILITÉ
TUBES ET
RACCORDS



RÉSISTANCE À
L'OXYDATION



DURABILITÉ



ÉVACUATION
GRAVITAIRE

Ce certificat comporte 2 pages.

Correspondant :

Fabrice MIEMOUNITOU

Courriel : arnaud-

fabrice.miemounitou@cstb.fr

Tél. : 01 64 68 88 70

NATURE DU SYSTEME : Pehd

- Matière

- Indice de fluidité à chaud matière
- Stabilité thermique matière tube

- Tubes

- Caractéristiques dimensionnelles
- Indice de fluidité à chaud
- Retrait à chaud
- Rigidité annulaire

Pour le CSTB
Pour le Président

Yannick LEMOIGNE

Certificat

Décision n° 4266-44-01 du 31 juillet 2019
Page 2/2

SYSTEMES DE CANALISATIONS D'EVACUATION DES EAUX

RAPPEL DU DOMAINE D'EMPLOI

Le domaine d'application (1) de la présente certification est celui des systèmes de canalisations ou de leurs composants (tubes et raccords) en polyéthylène haute et basse densité, destinés à la réalisation de réseaux d'évacuation :

- des eaux pluviales,
- des eaux usées (eaux ménagères + eaux vannes),

des bâtiments et de leurs annexes (vidanges, chutes, collecteurs, ventilations primaires et secondaires), y compris les parties de canalisation enterrées dans l'emprise du bâtiment jusqu'à une distance de 1m de la sortie de celui-ci.

La présente certification ne vise pas les éléments de canalisations destinés à être enterrés à l'extérieur du bâtiment (assainissement).

GAMME DES PRODUITS CERTIFIES

DN 32 (2) - 40 - 50 - 56 (3) - 63 - 75 - 90 - 110 - 125 et 160 série 12,5
selon NF EN 1519/1

DN 200 - 250 et 315 série 16 selon NF EN 1519/1

(1) Identique au domaine visé par la certification précédente, relative à ces produits, associée à l'Avis Technique, notamment pour le transport des eaux chargées chimiquement dans le cas d'équipement de locaux industriels ou de laboratoires. Dans ce cas, le fabricant doit être consulté pour une étude spécifique quant à la compatibilité des matériaux de la canalisation avec l'effluent à évacuer (nature et état physique).

(2) Le DTU 60.11 "Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et des installations d'évacuation des eaux pluviales" ne permet pas l'utilisation du DN 32 épaisseur 3 mm pour l'évacuation des appareils sanitaires, le diamètre intérieur minimal exigé étant de 30 mm. Ces tubes ne peuvent être utilisés que pour la réalisation de fourreaux ou pour les réseaux de ventilations secondaires.

(3) Uniquement pour la réalisation de réseaux d'évacuation des eaux pluviales par effet siphon.